

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018

DELIBERATION N°2018.00198

NOVACIERIES - CONVENTION TRIPARTITE EPORA - SAINT-ETIENNE-METROPOLE - COMMUNE DE SAINT-CHAMOND - AVENANT N°3

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 54

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 juin 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180509-D20180019810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180621

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018

NOVACIERIES - CONVENTION TRIPARTITE EPORA - SAINT-ETIENNE-METROPOLE - COMMUNE DE SAINT-CHAMOND - AVENANT N°3

Saint-Etienne Métropole porte le projet Novaciéries, en partenariat avec la commune de Saint-Chamond : transformation et requalification du site des anciennes aciéries de Saint-Chamond.

Cette opération a été confirmée d'intérêt communautaire par délibération en décembre 2017.

Le projet est mené sous concession d'aménagement confiée à la Société Publique Locale Cap Métropole depuis le 10 octobre 2012 pour une durée de 15 ans.

L'EPORA intervient à la demande de Saint-Etienne Métropole et de la Ville de Saint-Chamond dans cette opération, dans le cadre d'une convention tripartite approuvée par délibération du 09 mars 2006 et de ses avenants 1 et 2 signés respectivement les 26 novembre 2007 et 04 février 2013.

L'EPORA est propriétaire de trois tènements fonciers qui doivent faire l'objet de travaux. Ces tènements devraient être rétrocédés à Saint-Etienne Métropole.

La programmation sur ces tènements reste néanmoins à préciser et nécessite des délais supplémentaires. Il est par ailleurs opérationnellement et juridiquement préférable que les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPORA le soient sur ses propres propriétés.

Il est ainsi nécessaire de prolonger la durée de portage des biens et de déterminer des modalités de versement d'avances sur cession avant clôture financière et définitive de la convention.

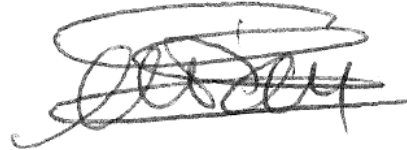
Les acquisitions se feront via Cap Métropole, concessionnaire, et seront imputées au bilan financier de la concession.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant 3 à la convention du 09 mars 2012 ainsi que ses annexes,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à le signer,**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU